



Verviers, le 14 janvier 2021

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

Vous l'avez lu dans la presse, sans doute : le code rouge est maintenu dans l'enseignement jusqu'au congé de carnaval au moins.

Nous savons à quel point la situation est difficile à vivre, tant pour les enseignants que pour les élèves (et leur famille). Chacun aspire à retrouver un mode de fonctionnement normal, où tout le monde est présent à l'école tout le temps. L'enseignement « en distanciel » montre toutes ses limites, tant il exige de travail supplémentaire (en particulier pour les professeurs), de rigueur, de capacité d'autonomie chez les élèves, tant il déstabilise les élèves et désorganise leurs apprentissages... Nous avons fait connaître ces difficultés en haut-lieu (Fédération de l'enseignement catholique, Ministère de l'éducation de la CFWB).

Nous sommes néanmoins tenus de respecter ces contraintes. Nous allons donc reproduire le mode de fonctionnement actuel pour les quatre prochaines semaines.

Ainsi, les élèves du 2<sup>e</sup> degré auront cours en présentiel les lundi 18 janvier, mercredi 20, vendredi 22, mardi 26, jeudi 28, lundi 01 février, mercredi 03, vendredi 05, mardi 09 et jeudi 11 février. Les autres jours ils auront cours en distanciel.

Les élèves du 3<sup>e</sup> degré auront cours en présentiel les mardi 19 janvier, jeudi 21, lundi 25, mercredi 27, vendredi 29, mardi 02 février, jeudi 04, lundi 08, mercredi 10 et vendredi 12. Les autres jours ils auront cours en distanciel.

Les élèves du 1<sup>er</sup> degré, quant à eux, viennent tous les jours.

Je rappelle que les jours de cours en distanciel sont des jours de cours, pas des jours de congé. Dans toute la mesure du possible, les professeurs invitent leurs élèves à une vidéoconférence, ou leur donnent un travail à faire. Ces cours à distance, ces travaux à faire ne sont pas facultatifs : ils doivent être mis à profit de façon rigoureuse et précise. Les professeurs signalent aux éducateurs les élèves absents. Les éducateurs suivent cela de très près, comme ils le font pour les cours en présentiel. Toute absence injustifiée peut faire l'objet d'une sanction.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, chers Parents, l'assurance de notre plus sincère dévouement.

Renaud Duquenne,  
Directeur de l'Institut Don Bosco Verviers